



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 21

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 300 ainsi qu'à la deuxième lecture du projet de loi 207.

M. SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la « Mount Carmel Clinic »/The Mount Carmel Clinic Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. SWAN, M<sup>me</sup> HOWARD ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M<sup>me</sup> STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> STEFANSON intervient.

M. le *ministre* ALLUM ainsi que MM. SWAN, GAUDREAU et ALTEMEYER posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> WIGHT et M. GERRARD interviennent. M. le *ministre* ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M<sup>me</sup> HOWARD présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 3 : Protection d'un système public de soins de santé solide

Attendu :

que l'accès à des soins de santé publics, universels et de haute qualité constitue une priorité pour les familles manitobaines et que le gouvernement provincial continuera d'investir pour protéger et améliorer les services de première ligne;

que dans son discours du trône, le gouvernement a annoncé des investissements intelligents, stratégiques et avant-gardistes, fondés sur les valeurs et les priorités des Manitobains, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des familles manitobaines ainsi que les soins qu'elles reçoivent;

que le gouvernement provincial investit dans les soins de santé en construisant davantage d'établissements de santé, en embauchant et en formant plus d'intervenants de première ligne, comme des médecins, des infirmières et des ambulanciers paramédicaux, en améliorant le système des services médicaux d'urgence, notamment en visant la réduction des frais d'ambulance, et en finançant des initiatives comme les cliniques express qui offrent aux Manitobains un choix et un accès accru en matière de soins de santé;

que le gouvernement provincial investit dans de nouveaux programmes uniques qui amélioreront le soutien aux parents, les services de santé mentale destinés aux jeunes, les services de soutien en matière de toxicomanie, les soins à domicile pour les aînés ainsi que le soutien offert aux patients atteints du cancer dès le diagnostic et tout au long du traitement par l'entremise de CancerCare;

que le gouvernement provincial continuera d'investir dans les soutiens aux soins de santé dans le Nord, notamment en facilitant l'accès à des aliments sains;

que le chef de l'opposition officielle a l'intention d'imposer des réductions risquées qui menaceraient les services dont dépendent les Manitobains et qui transformeraient le système provincial en un système de soins de santé à deux vitesses identique à celui des États-Unis dans lequel les riches peuvent payer pour se faire soigner avant les autres;

que même après avoir énoncé que le système de soins de santé à deux vitesses était préférable, le chef de l'opposition officielle n'a présenté aucune direction claire par rapport aux soins à domicile, aux foyers de soins personnels, aux médecins de famille ou aux infirmières praticiennes,

il est proposé :

que l'Assemblée législative félicite les intervenants de première ligne dont le travail est essentiel, notamment les médecins, les infirmières et les ambulanciers paramédicaux, puisqu'ils fournissent des soins haut de gamme aux Manitobains et qu'ils méritent notre appui;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'investir dans sa vision d'un système de soins de santé public, universel et de haute qualité encore plus solide pour tous les Manitobains;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à continuer de s'opposer aux demandes du chef de l'opposition officielle visant la privatisation du système de soins de santé, laquelle mettrait en danger la santé de tous les Manitobains.

Il s'élève un débat.

M<sup>mes</sup> HOWARD, DRIEDGER et LATHLIN ainsi que MM. GRAYDON, GAUDREAU et SMOOK interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. FRIESEN, M. le ministre LEMIEUX, MM. SMOOK et SWAN ainsi que M<sup>me</sup> ROWAT font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n<sup>o</sup> 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (G. Grycki, D. Saydak, D. Houghton et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n<sup>os</sup> 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (D. Mosher, B. Griffith, L. Place et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (N. Fort, G. Cockburn, J. Carr et autres)

M<sup>me</sup> MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (G. Blakely, B. Leys, S. Phillips et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'examiner les avantages économiques et les coûts de construction d'une marina à Lac-du-Bonnet. (M. Kucel, J. Bass, J. Charko et autres)

M. PIWNIUK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (R. Berard, M. Regehr, T. Mavic et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (R. Loran, E. Bunquin, C. Rowan et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres des Services à la famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Santé envisagent d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (R. Postlethwaite, H. Cameron, R. Sandu et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (C. Vandale, M. Langrell, M. Langrell et autres)

M. MARTIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (B. Blakely, B. Comba, L. Campbell et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (G. Jefferies, K. Dowd, V. Morris et autres)

---

M. le *ministre* ROBINSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*.

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ROBINSON intervient.

MM. BRIESE et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BRIESE, M. le *ministre* ASHTON, M. WISHART, M<sup>me</sup> LATHLIN, M. GERRARD, M<sup>me</sup> la *ministre* BLADY, M<sup>me</sup> ROWAT ainsi que MM. PIWNIUK et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* ROBINSON dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 18.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 15)

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes sera examinée le mardi 8 mars 2016.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid